



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 10 Septembre 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAREAU, Émilie BOCQUIER, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : Mme Sylvia GUIHOT (pouvoir à Nadia RABREAU) et M. Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON).

Absents : Mme Marie-Ange FOUQUET et MM. Sébastien SEGRET et Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Carine MIGNÉ.

Le compte-rendu de la réunion du 9 Juillet 2018 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- Assainissement - Contrat de Gérance SAUR - Avenant 4
- Travaux d'aménagements sécuritaires - Choix de l'Entreprise
- Modification du tableau des effectifs
- Place de l'Eglise - Intersection
- Récupérateur eaux de pluie - Vandalisme

↳ **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Assainissement DSP - Choix du prestataire

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTE**

➤ **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Approbation du rapport**

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport établi et approuvé le 7 Juin 2018 par la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**, qui explicite les méthodes d'évaluation des charges transférées ainsi que l'évaluation des transferts de charges de compensation définitives par champ de compétence impactant le montant des attributions de compensation 2018 par commune.

Le nouveau montant d'attribution de compensation versée à notre commune s'élève à 45 289,20 €.

➤ **Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Convention de mise à disposition**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.**

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Décisions modificatives**

- **Budget principal : rééquilibre prévisions budgétaires des opérations d'ordre**

Suite à une demande de la Trésorerie de Challans concernant des erreurs d'équilibre des prévisions budgétaires des opérations d'ordre, le Conseil Municipal **décide d'établir un virement de crédits par décision modificative**, comme suit :

Investissement Dépenses	
- article 2111-041	- 77 368,96 €
- article 21318-040	+ 67 368,96 €
- article 2313	+ 10 000,00 €

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

- **Lotissement Bréchoteau - Report de l'excédent d'investissement sur BP 2018**

Suite à une demande de la Trésorerie de Challans concernant une erreur de report de l'excédent d'investissement sur le budget Lotissement 2018, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'établir une ouverture de crédits par décision modificative**, comme suit :

- En dépenses au compte 605	85 363,04 €
- En dépenses au compte 3555-040	85 363,04 €
- En recettes au compte 71355	85 363,04 €
- En recettes au compte 001	85 363,04 €

➤ **Taxe de séjour – Tarifs 2019**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués sur l'année 2018 pour l'année 2019.**

➤ **Taxe d'Habitation - Modification du taux de l'abattement général à la base**

« Monsieur le Maire et Monsieur Michel QUAIREAU évoquent ce sujet et d'un seul coup Monsieur MARÇAIS, présent dans le public, habitant de la Commune, se lève de son siège et intervient sur ce dossier, sans accord préalable de Monsieur le Maire.

La séance est interrompue.

Monsieur le Maire demande à Monsieur MARÇAIS de se taire, qu'il n'a pas à intervenir sur les dossiers de la Commune sans y être convié. Monsieur MARÇAIS continue de parler très fort. Monsieur le Maire demande alors à Monsieur MARÇAIS de quitter la salle à plusieurs reprises. Monsieur MARÇAIS finit par sortir de la salle du Conseil Municipal en injuriant l'assemblée.

La séance reprend. »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel QUAIREAU, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal **décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué et fixe le nouveau taux de l'abattement à 8 %.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 contre.

➤ Médecin généraliste - Recrutement

Dans le prolongement de la décision prise par le Conseil Municipal en date du 6 Février 2017, des échanges avec l'Agence Régionale de la Santé, les professionnels de la santé ligneronnais et plus particulièrement les deux médecins généralistes de notre commune, des rencontres avec des médecins potentiellement intéressés et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel QUAIREAU, le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à choisir un cabinet de recrutement présentant les meilleures conditions, dans le but de prendre la suite du Docteur DUFRESNOIS à compter du 1^{er} mai 2019.**

Il est précisé que la solution locale, rechercher un médecin généraliste en concertation avec le Docteur Petit, médecin restant sur la commune, a jusqu'alors été privilégiée.

La majorité exprime un avis unanime favorable. Sollicité par Monsieur le Maire, l'opposition n'exprime aucun avis et décide de s'abstenir.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Assainissement - Rapport annuel du délégataire 2017

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2017 du service assainissement de notre délégataire SAUR**, qui stipule les données suivantes (2016) : 14,525 kmL de réseau, 777 clients raccordés et 59 539 m3 assujettis à l'assainissement.

➤ Assainissement - Compte de gérance 2017

Monsieur le Maire **présente le compte de gérance pour l'année 2017** de notre délégataire SAUR qui se décompose comme suit :

- Au crédit de la Commune : 108 469,25 €
 - Au débit de la Commune (SAUR) : 47 151,31 €
- Soit un **excédent de 61 317,94 €**

➤ Assainissement – Convention de servitude Modificatif

Dans le cadre du transfert du réseau eaux usées de la lagune Beauséjour vers la Station de traitement des eaux usées des Enchères, le Conseil Municipal, par délibération n° 5-7-2018 en date du 9 Juillet 2018, a décidé de passer des conventions de servitude, avec plusieurs propriétaires, pour le passage de canalisations en terrains privés.

En raison du changement de passage des canalisations et de la bonne dénomination des propriétaires, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de modifier ladite délibération, comme suit :**

- **Monsieur Sandy PIBERNE et Madame Maylee LAMIELLE**, pour les **parcelles cadastrées section ZH n° 87 et 90**, sises à La Cailletière,
 - **SCI BEAUSÉJOUR**, domiciliée Route de Commequiers à St Christophe du Ligneron pour la **parcelle cadastrée section YH n° 265**, sise à La Croix Rouge,
- et de supprimer le projet pour le propriétaire suivant : Monsieur Romain POIRON**, pour les **parcelles cadastrées section ZH n° 88, 89 et 91**, sises à La Cailletière.

➤ Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Compte rendu d'activités 2017

Monsieur Auguste GUILLET, Conseiller Municipal et délégué du syndicat, présente à l'Assemblée **le compte rendu d'activités 2017 du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.**

➤ Dénomination d'un numéro de rues

Suite à une division de parcelles Route de La Garnache, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un nouveau numéro : 3 Bis Route de La Garnache.**

➤ **Cession terrain La Petite Taillée**

Par **délibération n° 8-5-2018 en date du 14 Mai 2018**, le Conseil Municipal a décidé de céder une partie de la voirie communale au lieu-dit « La Petite Taillée » à Monsieur John BODIN, sur sa demande.

Après information de Monsieur John BODIN de ne plus acquérir, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'annuler ladite délibération.**

➤ **ZAC Centre / Vendée Habitat - Dénomination**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de reporter ce dossier à une prochaine réunion.**

➤ **Rue Grignon de Montfort / Vendée Logement - Dénomination**

Monsieur le Maire demande à Messieurs Jean-Claude BIRON et Jacques RIGALLEAU de quitter la salle et de ne pas participer au débat.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que leurs noms de famille ont été évoqués lors du choix de dénomination de la résidence édifiée par Vendée Logement Rue Grignon de Montfort, pour des logements à loyer modéré.

L'intérêt recherché est de rappeler les deux activités exercées sur ce site, garagiste et menuisier, et d'honorer les deux propriétaires, personnes respectables de la commune, Monsieur Jean GUERON et Monsieur Aristide RIGALLEAU. Leur activité, ainsi qu'une partie de l'histoire de l'économie de la commune, pourront être rappelés par l'installation d'objets évoquant leurs métiers sur le devant de la résidence.

Des avis positifs sont énoncés et aucune objection n'est formulée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide de dénommer la résidence de Vendée Logement, Rue Grignon de Montfort, comme suit : « Résidence Guéron-Rigalleau ».**

Résultat du vote à bulletin secret : 15 votants, 12 oui et 3 non.

➤ **Assainissement – Contrat de Gérance SAUR - Avenant 4**

Par délibération n° 3-1-2018 en date du 15 Janvier 2018, le Conseil Municipal a signé un avenant n° 3 avec la SAUR pour une prolongation de délai jusqu'au 30 Avril 2018. Étant donné, que la consultation pour la nouvelle délégation de service est en cours de réalisation, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 4 avec la SAUR, pour une prolongation de 8 mois soit jusqu'au 31 Décembre 2018, pour un coût de 18 304,90 € HT.**

➤ **Travaux d'aménagements sécuritaires - Choix de l'Entreprise**

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet AMEAS de Challans, le Conseil Municipal **décide d'exclure pour non conformité l'Entreprise SEDEP d'Aizenay** qui ne peut pas honorer le délai des travaux, **autorise Monsieur le Maire à négocier les offres auprès des entreprises GTP de St Gilles Croix de Vie et BODIN de Challans**, en raison d'un montant de marché supérieur à l'estimatif et **à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Atelier municipal (agrandissement) – Facture Bureau Véritas**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le règlement d'une facture du Cabinet BUREAU VERITAS de St Herblain, concernant la Mission SPS pour l'agrandissement de l'Atelier municipal**, pour la remise du DIUO (Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage), pour un **montant de 135,19 € TTC.**

➤ **Cimetière - Modification du règlement**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier l'article 4 du règlement du cimetière et d'y ajouter un titre 8**, comme suit :

Article 4 – Horaires d'ouverture du cimetière

Le cimetière est ouvert tous les jours de 8h00 à 18h00 du 1^{er} Novembre au 31 Mars et de 8h00 à 20h00 du 1^{er} Avril au 31 Octobre.

TITRE 8 – RÈGLES APPLICABLES AU JARDIN DU SOUVENIR

Article 39 – Le jardin du souvenir

Le jardin du souvenir est un espace destiné exclusivement à la dispersion des cendres des personnes incinérées. La dispersion de cendres sera réalisée exclusivement sur cet espace affecté à cet effet.

Toute dispersion devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à la mairie.

L'opération de dispersion pourra être faite par un membre de la famille ou par un opérateur funéraire, et en présence d'un représentant de la commune. Les cendres doivent être dispersées en totalité.

Un emplacement est à la disposition de la famille pour faire inscrire l'identité des personnes dont les cendres ont été dispersées en ce lieu. Toute inscription doit faire l'objet d'une demande écrite à la mairie.

Par souci d'harmonie esthétique, toute inscription ne pourra être réalisée que par un entrepreneur agréé qui devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- 12 cm de longueur x 10 cm de hauteur, épaisseur 1 cm

- Caractère de couleur or sur fond noir, type arial, taille 12

Seuls pourront être gravés sur la plaque les noms, prénoms, année de naissance et de décès des personnes dont les cendres auront été dispersées. Ces inscriptions sont à la charge des familles.

Aucun dépôt d'articles funéraires ne sera autorisé sur les bordures et galets du jardin du souvenir ainsi qu'aux abords du site.

Un emplacement est prévu pour le dépôt de fleurs. Dans un souci de bon entretien du jardin du souvenir, les familles sont invitées à retirer leurs fleurs fanées dans les meilleurs délais.

➤ **SYDEV - Conventions d'autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité :**

- YN 169 La Joséphine Chemin de la Mérandoire

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer une convention avec le SYDEV** portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité, sur la **parcelle cadastrée section YN n° 169 sis La Joséphine Chemin de la Mérandoire**, propriété de la Commune.

- YH 347 Square des Artisans

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer une convention avec le SYDEV** portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité, pour la **parcelle cadastrée section YH n° 347 sis Square des Artisans**, propriété de la Commune.

↳ **PÔLE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Travaux de construction - Avenants**

Dans le cadre des travaux de **construction d'un Pôle scolaire et périscolaire**, le Conseil Municipal **accepte les avenants suivants :**

- Avenant n° 2 pour DECORATION FORGEAU de Rocheservière, pour le **lot n° 13 Peinture et Revêtements muraux**, concernant des travaux **de bandeaux plafonds et huisseries**, pour un **montant en plus-value de 632,16 € HT (+ 1,82 % d'écart introduit par l'avenant)**,

- **Avenant n° 2** pour **BETHUYS** de Froidfond, pour le **lot n° 14 Plomberie sanitaires**, concernant des modifications **sur un wc petite enfance et un wc standard**, pour un **montant en moins-value de 98,30 € HT** (- 0,20 % d'écart introduit par l'avenant),
- **Avenant n° 1** pour **MCPA** d'Aizenay, pour le **lot n° 8 Menuiseries intérieures bois**, concernant des travaux **de modification de châssis vitré, d'habillage, de trappes et de cloisons et suppression casiers ouverts et patère souple**, pour un **montant en plus-value de 1 255,34 € HT** (+ 0,75 % d'écart introduit par l'avenant).

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 contre.

➤ Dénomination

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carine MIGNÉ et Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal **décide de dénommer le Pôle scolaire et périscolaire comme suit :**

« Pôle scolaire - École Publique Arc en Ciel et Accueil Les Loustics ».

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 contre.

↪ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Adjoint territorial d'Animation – Modification du temps de travail

En raison de l'accroissement des besoins actuels et futurs dans le domaine de la Jeunesse, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint territorial d'animation** (CMJ, Jeunesse et périscolaire) **à 35 heures hebdomadaire** au lieu de 28 heures, **à compter du 1^{er} Octobre 2018.**

Résultat du vote à bulletin secret : 18 votants, 18 oui.

➤ Modification du Tableau des effectifs

Afin de recruter un agent pour le remplacement du poste d'accueil et d'urbanisme, le Conseil Municipal **décide de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** et de **créer un poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 17 Septembre 2018.**

Résultat du vote à bulletin secret : 18 votants, 16 oui et 2 non.

➤ Maison des Communes - Protection sociale complémentaire - Convention de participation

Compte tenu du nombre de collectivités engagées dans le projet, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 pour le « risque prévoyance ».**

↪ DIVERS

➤ Recensement de la Population

Dans le cadre du **recensement des habitants et des logements de notre commune, prévu du 17 Janvier au 16 Février 2019**, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de désigner un coordonnateur et un coordonnateur adjoint**, qui seront chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Ils seront nommés par arrêté du Maire.

➤ Organisation du service administratif

Avec un effectif réduit et remanié du service administratif, nous avons décidé d'augmenter les temps de concentration du personnel par la réduction des temps d'ouverture de la Mairie :

- Du lundi au vendredi : fermeture les mardis et jeudis après-midi
- Samedi matin : Ouverture un samedi sur deux, le 1^{er} et 3^{ème} du mois.

Monsieur le Maire précise qu'une analyse de cette organisation sera faite suite à l'audit début 2019 et des ajustements pourront alors être faits.

➤ **Rentrée scolaire 2018/2019**

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous fait part des effectifs et du nombre de classes des deux écoles :

- **97 élèves à l'École Publique « Arc en Ciel » et 4 classes**, pour 99 inscrits et un prévisionnel de 101 en Janvier 2019. Monsieur le Maire précise que, comme nous le redoutions, les départs n'ont pas été compensés. En concertation avec la Directrice Brigitte DELAUZUN, il n'a donc pas eu à solliciter l'inspecteur d'académie pour un éventuel comptage.

Les enfants et parents de l'École publique ont apprécié la rentrée de cette année qui s'est déroulée en musique avec la présence de deux musiciens ligneronnais.

- **223 élèves à l'École Privée « Sainte Marie » et 8 classes**.

La municipalité a été particulièrement attentive à la sécurité en raison des travaux d'aménagement du futur parking du pôle scolaire. Grâce à une bonne communication en amont entre le Directeur Bertrand DUGAST et la municipalité, la présence des agents techniques les deux premiers jours, les parents ont respecté les consignes avec attention et beaucoup de compréhension en stationnant sur le parking voisin.

➤ **Rue de l'Ermitage : fin des travaux**

Monsieur Jean-Claude BIRON nous informe du bon déroulement des travaux, terminés dans les délais prévus, le 31 Août 2018. La date de réception des travaux n'est pas encore définie. Ce sera l'occasion, comme sur tous chantiers, d'émettre des réserves et de faire faire des corrections.

Il invite les élus et plus particulièrement les membres de sa commission à lui faire part de leurs observations.

Les retours de la population sont globalement très positifs, sur divers plans : sécurité (trottoirs), embellissement (revêtement), stationnement (espace médical), espace aéré, ...

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est qu'une étape de notre revitalisation de notre bourg, les plantations prévues à l'automne venant contribuer à la déminéralisation recherchée. Les Ligneronnais vont commencer à mieux percevoir le futur cœur de bourg lorsque les travaux de la ZAC Centre commenceront.

➤ **Animations communales du 8 Septembre 2018**

Madame Carine MIGNÉ prend la parole et nous fait part des animations communales de cette date, comme suit :

- 13 associations ont été présentes au Forum où les échanges et la convivialité ont été au rendez-vous.

- 35 familles ont participé aux nouveaux arrivants, soit plus de la moitié des invités. Les échanges ont été très fructueux et le ressenti des nouveaux arrivants très positif (tranquillité, qualité relationnelle, services de proximité...).

- Spectacle Double effet : spectacle de qualité, très apprécié. Malgré une assistance moyenne (environ 40 personnes), la commission reste mobilisée.

Madame Nadia RABREAU et Monsieur le Maire regrettent l'absence de jeunes majeurs à la remise du livret citoyen malgré l'envoi d'invitation. Malgré tout, nous persisterons sans doute en utilisant d'autres moyens de communication et thèmes d'échanges.

➤ **Exposition « Sauvages des Rues, Belles et rebelles » du 28 Septembre au 21 Octobre 2018**

Monsieur le Maire et Monsieur Auguste GUILLET évoquent le contenu et la programmation de cet évènement préparé en étroite collaboration avec la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay et nos services municipaux.

La population et les écoliers sont invités à participer aux divers moments forts de la programmation. Ils ont pour objectif de mieux faire connaître la nature de notre commune et de sensibiliser sur le respect de l'environnement.

➤ **Place de l'Église - Intersection**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON prennent la parole et informent de la volonté d'améliorer les conditions de sécurité à l'intersection de la Place de l'Église. Instaurée en priorité à droite à l'initiative du Conseil Départemental, ce dispositif a porté ses fruits en fluidifiant et ralentissant la circulation. Mais force est de constater, sans doute en raison de la configuration du lieu, que la priorité à droite n'est pas toujours respectée.

Une possible modification de cette intersection sera étudiée prochainement avec l'Agence Routière Départementale.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Récupérateur d'eaux de pluie**

Monsieur Malik RABIA nous interroge sur le vandalisme qu'il y a eu au niveau du récupérateur d'eaux de pluie situé près du terrain de football.

Monsieur le Maire prend la parole et informe l'Assemblée qu'un dossier de sinistre a été ouvert à ce sujet et que les réparations vont être réalisées le plus rapidement possible.

Manifestement les panneaux d'interdiction d'introduction sur cet espace, et de baignade, n'ont pas été respectés.

Des aménagements sont en cours afin de sécuriser les abords de ce bassin de récupérateur d'eaux de pluie.

➤ **Animations communales**

Madame Carine MIGNÉ nous informe qu'un spectacle de magie est prévu à la Salle Jacqueline Auriol le 25 Novembre 2018.

Madame Nadia RABREAU nous rappelle la réunion publique d'échanges et d'informations prévue le 17 Septembre prochain à 20 heures.

➤ **Bibliothèque**

Plusieurs animations sont prévues à la Bibliothèque :

- Labo animation pour les 9 - 13 ans,
- Illustration pour les 0 - 3 ans,
- Dessins animés.

Séance levée à 23 h 27.

Pour extrait, Affiché le 18 Septembre 2018
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 8 Octobre 2018 à 20 h 30.